

Droit des usagers et dossier social

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes essentiels de recueil des informations sociales
- Connaître les différentes formes de traitement de l'information sociale : oral, écrit ou informatique.
- Savoir définir la transmission des données nominatives à l'aube de l'informatisation, du travail en équipe, en réseau, du partenariat et de la territorialisation de l'action sociale
- Savoir réfléchir à la question de la conservation (classement, archivage) ou de la destruction des informations
- Anticiper sur les droits des usagers en matière d'accès au dossier

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Au-delà du rappel du cadre légal, l'intervenant proposera aux stagiaires une réflexion sur les pratiques professionnelles en matière d'écrits et de transmission d'informations.

PUBLIC

- Cadres de l'action sociale
- Professionnels des circonscriptions
- Travailleurs sociaux des services d'aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile et insertion

DATES :

PARIS > 21-22 MAI 2012

MONTPELLIER > 17-18 SEPTEMBRE 2012

DURÉE : 2 JOURS

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Le dossier social : utilité et contenu

- Les fonctions du dossier social
- Qu'est-ce qu'une information sociale ?
- Dossier social, médical et d'assistance éducative : étude des différences

Recueil et traitement

- Recueillir quoi et comment ?
- Quel mode de traitement ?

La transmission : communication à l'intéressé, secret à l'égard des tiers

- Le secret à l'égard des tiers : nature de la confidentialité, le principe du secret professionnel
- Le partage au sein de l'équipe : l'importance et les risques liés au partage, les conditions du partage
- Une communication à l'intéressé qui le demande : qui peut consulter ?, forme de la demande, les secrets protégés par la loi, les documents archivés, les voies de recours (la CADA)
- La réquisition du dossier social depuis la loi Perben 2

Conserver ou détruire ?

- Rappel succinct des textes existants
- Analyse de la circulaire du 6 juillet 1998 pour le secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'informatisation du dossier

- Le respect des formalités préalables avant la mise en œuvre des traitements informatisés
- Les règles concernant la collecte, l'enregistrement et la conservation des informations nominatives
- L'exercice du droit d'accès